

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page : 1/8

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ASO-R005

 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Schomburg Lux S.à.r.l.

23 Potaschberg

L - 6776 Grevenmacher

Luxemburg

Tel.: 00352 719 853 E-Mail: info@schomburg.lu

Service chargé des renseignements : Département " sécurité des produits "

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide formique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Solution aqueuse d'un acide organique

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-18-6 acide formique

25-50%

EINECS: 200-579-1 🏵 Flam. Liq. 3, H226; 🧇 Acute Tox. 3, H331; 💠 Met. Corr.1, H290; Skin

Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; (Acute Tox. 4, H302

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Position et transport en position latérale stable

- après inhalation : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- · après contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin consulté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Produit ne brûle pas.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 2)

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

PVC-Stiefel, Schutzhandschuhe und Schutzkleidung sollten getragen werden.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Le plan de sécurité du site est à respecter.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mettre les personnes en sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Tenir hors de portée des enfants.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun :

Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.

Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.

(suite page 4)

Page : 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 3)

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-18-6 acide formique (25-50%)

VLEP Valeur à long terme: 9 mg/m³, 5 ppm

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses

- **Protection respiratoire**: Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains : Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
- · Matériau des gants

Gants de protection recouvert de nitrile selon la norme DIN EN388 Cat. II (par ex. Hylite 47-400 ou Flexitop Tropique)

Epaisseur de matériel: 0,63 mm Temps de percement : > 480 min.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques	et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés ¡	physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	incolore
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	2,2
· Modification d'état	
Point de fusion :	-13 °C
Point d'ébullition :	>100 °C
· Point d'éclair :	62 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	14,9 Vol %
supérieure :	47,6 Vol %
	(suite nad

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

	(suite de la page
· Pression de vapeur à 20 °C:	21 hPa
· Densité à 20 °C:	1,2 g/cm³
· Densité relative.	1,6
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	Mélangeable
· Coefficient de partage (n-octanol/e	au) : Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	1,6 mPas
cinématique :	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64-18-6 acide formique

730 mg/kg (Rat) (OECD 401) Oral LD50

Inhalatoire LC50/4 h 7,85 mg/l (Rat) (OECD 403)

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 5)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

64-18-6 acide formique

LC50/96h 1.720 mg/l (fish toxicity)

EC/LC50 (48h) 365 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC/LC50 (17h) 46,7 mg/l (Bakterientoxizität)

ERC50 1.240 mg/l /72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
LOEC ≥100 mg/l /21d (Daphnia magna) (OECD 211)
NOEC ≥100 mg/l /21d (Daphnia magna) (OECD 211)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

07 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

07 01 00 déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base

07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR -

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au trans	sport
14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN3412
14.2 Désignation officielle de transport de l'O ADR IMDG, IATA	NU 3412 ACIDE FORMIQUE FORMIC ACID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
Classe Étiquette	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Category Stowage Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids A SW2 Clear of living quarters.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recu IBC	eil Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 m
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3412 ACIDE FORMIQUE, 8, II

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité

Date d'impression : 25.06.2020 Numéro de version 24 Révision: 25.06.2020

Nom du produit ASO-R005

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales :

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

· Contact : Stéphanie Hordebise

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR